



Contournement
Est de Rouen
LIAISON A28-A13



Lettre N° 1 - / Mars 2015
d'information



Le projet de contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13 se poursuit

Le 7 janvier 2015, Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ont donné leur accord pour la poursuite du projet de contournement Est de Rouen, soit la réalisation d'une liaison autoroutière reliant l'A28 et l'A13. Cette décision fait suite à la transmission, par mes soins, du compte-rendu de la concertation publique qui a eu lieu entre le 2 juin et le 12 juillet 2014. Le garant de la concertation, Michel GAILLARD, a également remis son bilan à la Commission Nationale du Débat Public.

Pour leur mobilisation ainsi que leurs nombreuses contributions, nous remercions tous les participants des réunions publiques qui ont permis de réunir 2 500 personnes, parmi lesquelles des dizaines d'élus locaux, de nombreux représentants professionnels et associatifs et des centaines de citoyens. La pluralité des partenaires présents a permis d'aborder l'ensemble des thèmes inhérents au projet tel que les enjeux humains et naturels du contournement ou les retombées économiques du projet pour le territoire.

Pierre-Henry MACCIONI
préfet de région Haute-Normandie
préfet de Seine-Maritime

En savoir plus : www.liaisonA28A13.com



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie



Retour sur la concertation

Le projet de Contournement Est de Rouen – liaison A28-A13 a fait l'objet d'une concertation recommandée par la CNDP du 2 juin au 12 juillet 2014. Retour sur ces semaines riches en échanges.

Afin de favoriser la participation de la population à la concertation, tous les moyens de prise de parole ont été mis en place. En plus des réunions publiques et des contributions des personnes présentes, les citoyens ont pu s'exprimer sur le site internet dédié au projet ou par courrier via les coupons T attachés aux dépliants distribués à la population. Ces modes de participation citoyenne assuraient aux personnes qui ne pouvaient pas se rendre aux réunions publiques la possibilité de s'exprimer.

La phase de concertation publique s'est révélée particulièrement enrichissante pour l'État, maître d'ouvrage du projet. Enrichies des attentes des citoyens et des

associations, les discussions ont permis de mettre en lumière les enjeux essentiels pour la population. Le maître d'ouvrage s'est positionné à l'écoute des échanges et en a tiré de nombreux enseignements pour la poursuite du projet.

La nécessité d'une décision rapide permettant d'aboutir sur une phase opérationnelle a été exprimée non seulement par les élus des grandes collectivités locales, mais aussi par de nombreux représentants du secteur économique.

Les préoccupations concernant la qualité de l'air et les nuisances sonores ont déterminé l'engagement du maître d'ouvrage d'en faire une question importante lors des

études d'insertion du projet dans son environnement urbain et naturel. D'autres lignes d'action à adopter sont également ressorties de la concertation comme le développement des transports collectifs en parallèle du projet et l'articulation du projet avec les dynamiques économiques du territoire.



Réunion publique d'ouverture à Evreux – le 3 juin 2014

Les chiffres clés de la concertation

9 réunions publiques et environ
2 500 participants

962 Coupons T
reçus par courrier

239 avis recueillis pendant
les réunions publiques (Fiches-questions)

62 contributions
envoyées au garant

270 avis déposés sur le site internet

5 200 visites
sur le site Internet

Pour en savoir +

Le compte-rendu du préfet de région Haute-Normandie et le rapport du garant sont à disposition en téléchargement sur le site Internet du projet www.liaisonA28A13.com

En route pour l'enquête publique

Suite à l'accord ministériel pour la poursuite du projet de Contournement Est de Rouen tel qu'il a été présenté au public en juin 2014, la DREAL Haute-Normandie s'apprête désormais à mener les études nécessaires à la réalisation de l'enquête publique. Dans ce contexte, il est fondamental de mobiliser au mieux le fruit des échanges avec le territoire et le partage des informations.

Pour faire suite aux réunions organisées en octobre 2014 avec les élus locaux, les associations environnementales et les acteurs économiques, de nouvelles rencontres auront lieu avec les communes et les communautés d'agglomération concernées par le projet dans le but de préparer l'enquête publique. La poursuite d'un dialogue constructif permettra d'assurer la rigueur, la transparence et la qualité des études environnementales et urbaines. L'enquête publique se déroulera en 2016, dans la perspective d'un décret de Déclaration d'Utilité publique qui puisse intervenir en 2017 et d'un Appel d'Offre de mise en concession qui permettrait aux travaux de commencer pour une mise en service à l'horizon 2024.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une procédure qui s'applique à tous les grands projets. Son objectif est d'informer le public et de recueillir son avis afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre. Cette période doit permettre à la population de s'approprier les caractéristiques du projet. Pour cela, la DREAL Haute-Normandie constituera le Dossier d'Enquête Publique.

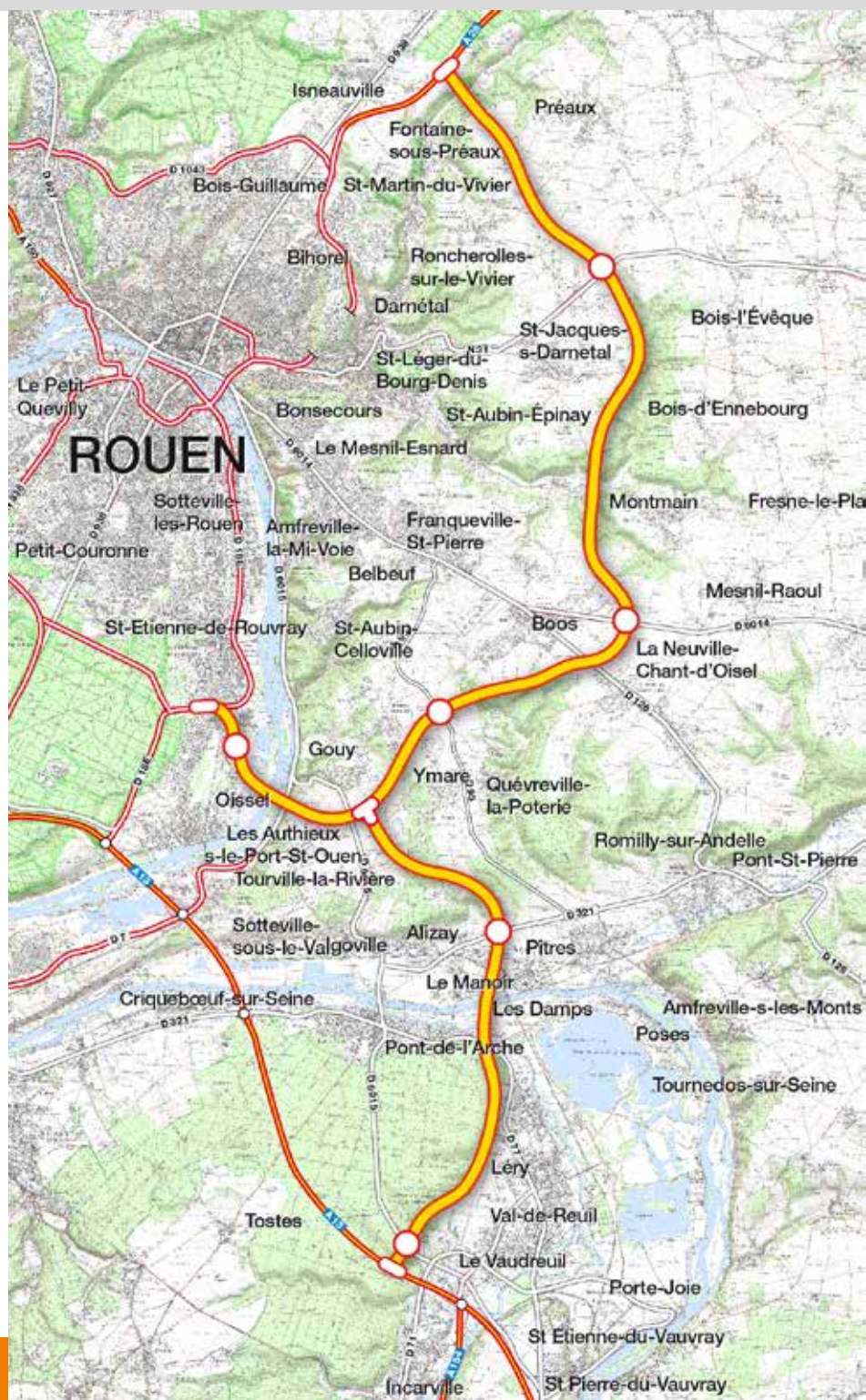
Le dossier d'enquête publique constitue le document support de l'enquête publique. Il permet au public de prendre connaissance de l'ensemble du projet et de ses conséquences sur le territoire. Il comprend notamment un plan de situation du projet, une notice explicative présentant le projet et ses caractéristiques, une évaluation économique et sociale, une étude d'impact sur l'environnement, ainsi que des informations sur les travaux. L'étude d'impact est un élément structurant du dossier d'enquête publique puisqu'elle vise à évaluer les conséquences environnementales d'un projet.

L'étude d'impact sera soumise à l'Autorité Environnementale nationale. Son avis et la réponse de l'État, maître d'ouvrage, seront rendus publics. L'évaluation économique et sociale sera, quant à elle, soumise à l'avis du Commissariat Général à l'Investissement. Après examen de toutes les études, l'État pourra saisir le Tribunal Administratif pour la nomination d'une commission d'enquête qui sera chargée de recueillir les avis des collectivités et des habitants sur le projet.

Quelques rappels sur les détails du projet

Le projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13 correspond à la création d'une liaison autoroutière sur le principe d'une 2x2 voies reliant l'A28 au nord de Rouen, la RD18e au niveau de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'A13-A154 sur la commune d'Incarville dans l'Eure. Le projet comprend 9 échangeurs sur une longueur de 41 km. Les points de localisation de ces échangeurs ont fait l'objet d'une étude particulière afin que le projet soit au mieux relié aux différents axes du territoire, notamment ceux menant à Rouen, à Louviers-Val-de-Reuil et à la Vallée de l'Andelle.

Afin de répondre à un calendrier serré, la construction de l'infrastructure sera réalisée dans le cadre d'une mise en concession autoroutière pour un coût d'environ 1 milliard d'euros. Au total, ce sont entre 20 000 et 30 000 véhicules par jour, selon les sections du projet, qui sont attendus à partir de la mise en service prévue à l'horizon 2024. Ce projet s'inscrit donc dans une volonté claire d'améliorer la desserte du territoire de l'agglomération de Rouen et du nord de l'Eure et de faciliter la vie de tous ceux qui, quotidiennement, empruntent les voiries qui convergent vers le centre-ville de Rouen.



Calendrier de réalisation

Janvier 2015

Décision ministérielle
pour la poursuite du projet

Début 2016

Déclaration d'Utilité publique

Mise en service

Enquête publique

2017

Début des travaux

Horizon 2024